



Louvain-la-Neuve, le 10 octobre 2020

LL/ Ch. D/89

P.V. de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 10 octobre 2020

A. Inventaire des cercles présents ; vérification de leur droit d'être représentés ;

Tous les cercles sont présents (49 cercles), le cercle de Liège (RFCL) n'est cependant pas en possession de sa procuration. Il assiste donc à l'Assemblée générale sans droit de vote. Tenant compte de ces précisions, le nombre de voix présentes ou représentées est le suivant : 832 voix sur 860. La majorité est donc à 417 voix.

B. Vérification des pouvoirs des délégués ;

Sont représentés:

Le cercle de FLEU est représenté par M. Jean-Pierre VANDRIESSCHE (ACTE).

Le cercle de RCAS est représenté par M. Olivier LESSIRE (RIAAC).

Le cercle du CSF est représenté par le cercle de l'Excelsior (RESC).

Le cercle de LACE est représenté par M. Jacques HENRARD (HF).

C. Nomination de scrutateurs ;

Les scrutateurs suivants sont nommés :

Vote de l'élection présidentielle : Adam DRIESENS (WS), Léon CHARLIER (HERV), Mélissa GILLET (LBFA)

Vote du Comité d'Appel : Micheline SMEETS (CABW), Denis KRAEYE (RUSTA), Gaël COLLIN (LBFA)

Vote des administrateurs : Olivier COMANNE (HUY), Benoît PAPE (JSMC), Patrick MENTEN (ATC), Christine PARMENTIER (SER), Nicolas EERTMANS (CSDY), Alain DEMELENNE (SER), Mélissa GILLET (LBFA), Gaël COLLIN (LBFA)

D. Elections du Président :

- 1 mandat de Président pour une durée de 4 ans :

Candidats :

- Monsieur Bernard DE LONGUEVILLE (CABW)
- Monsieur Thomas LEFEBVRE (JSMC)

E. Admission d'un nouveau cercle : Athlétic Club des Collines asbl (A.C.D.C.)

La demande d'agrément du cercle « Athlétic Cluc des Collines asbl » (A.C.D.C.) a été acceptée par le Comité Directeur LBFA lors de sa séance du 9 septembre 2019. Cette décision était communiquée aux cercles de la LBFA dans l'avis aux cercles 32 du 12 septembre 2019, comme

cela est prévu dans le règlement d'ordre intérieur.

En vertu des dispositions de l'article 5.2.22. du R.O.I., les cercles avaient 20 jours francs à dater de cet avis pour faire parvenir leurs observations éventuelles et/ou oppositions. Les cercles de la RUSTA, d'ATH et AC Lessines ont utilisé ce droit.

Conformément à la procédure, l'adhésion du cercle ACDC a été portée à l'ordre du jour de la réunion de l'Assemblée générale et soumise aux votes des cercles (art 5.2.23.). Dans un premier temps, cette adhésion avait été mise à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 14 mars 2020. Cette Assemblée générale a dû être reportée pour des raisons sanitaires et s'est finalement tenue par correspondance le 28 juin 2020. Il a été décidé de reporter ce point lors de l'Assemblée générale d'octobre afin de permettre aux cercles ayant formé opposition de s'exprimer.

Nous invitons donc les cercles de la RUSTA, d'ATH et AC Lessines à s'exprimer sur cette question.

Vincent GETS (RUSTA) prend la parole. Il exprime les regrets concernant l'implantation de ce cercle en une région comptant déjà beaucoup de cercles et évoque le contexte régional. Lessines, par exemple, réclame des aménagements de sa piste depuis de nombreuses années. Des collaborations auraient pu être entreprises avec les cercles locaux avant de réclamer l'adhésion en tant que cercle indépendant à la LBFA. L'ACDC a fait publicité de son adhésion à la LBFA, avant que celle-ci ne soit acquise et avant de prendre contact avec les cercles locaux, comme cela avait été fait, à l'époque par l'ACBB. Pour toutes ces raisons, la RUSTA, Ath et AC Lessines ne sont pas favorables à l'adhésion de l'ACDC au sein de la LBFA.

Christel Durant donne lecture d'une lettre de motivation du candidat nouveau cercle, l'Athlétic Club des Collines.

« Monsieur le Président de la LBFA,
Mesdames, Messieurs les Administrateurs et Présidents des clubs francophones d'athlétisme,

Nous avons introduit, en 2019, une demande de reconnaissance à la LBFA pour un nouveau club hennuyer dénommé « Athletic Club des collines » déjà fréquenté par plus de 80 jeunes athlètes, dont les infrastructures sont situées à Frasnes-lez-Anvaing, à 25 kms à l'est de Tournai et à 4 kms de la ville flamande de Renaix.

Frasnes-lez-Anvaing, dès 1995, a établi un programme de développement sportif complet et réfléchi, à cet endroit, en tenant compte des éléments suivants :

- 1) Dans une dynamique de développement durable, les nouvelles infrastructures sportives ont été créées sur un site à moins de 3 kms de 6 écoles fréquentées par 1200 élèves et jouxtant l'Athénée d'Anvaing.
- 2) La petite piste d'athlétisme de 200m en cendrée a fait place à un nouveau stade comprenant une piste de 400m en synthétique ainsi qu'un terrain de rugby football en gazon artificiel.
- 3) Des « sports-études » en volley-ball et rugby ont déjà été développés par l'Athénée qui serait intéressée par l'extension à un sport-études athlétisme.
- 4) Le club « ACDC » ouvrira également, dès septembre, une section pour « Handi-sports » et « Sports adaptés ».
- 5) Dans une démarche de supra-communalité avec les communes de Celles et de Mont de l'Enclus, et dans une volonté d'harmonisation des équipements sportifs avec la ville flamande de Renaix.
- 6) Une salle omnisport existe déjà à cet endroit et sera dédoublée dans un futur proche.

Notre club « A.C.D.C. » souhaite obtenir la reconnaissance LBFA afin de poursuivre son programme de sensibilisation aux sports et à l'athlétisme en particulier, dans une région qui en a bien besoin et distante de +/- 25 kms minimum des clubs voisins de Tournai (RUSTA), d'Ath et de Lessines.

Nous osons espérer, Mesdames, Messieurs les Présidents et Administrateurs des Clubs de l'athlétisme francophone, que votre volonté de développer notre belle discipline sportive, dans le cadre officiel de la LBFA, passera par Frasnes-les-Anvaing et permettra dès lors, une plus grande sollicitation de nos jeunes sportifs à sa pratique.

Permettez-nous de vous remercier de l'attention que vous accorderez à notre demande.

Pour le Conseil d'Administration de l'ASBL l' « Athlétic Cluc des Collines », son Président, Michel Vandenhende ».

Il est procédé au vote. 577 votes favorables, 155 contre et 100 abstentions. La demande d'agrément du cercle A.C.D.C., l'ASBL « Athlétic Cluc des Collines », est donc acceptée. Celui-ci adhère donc à la L.B.F.A.

F. Election des membres du Comité d'Appel ;

A pourvoir, quatre mandats.

Candidats :

- Monsieur Roland MAURY (EAH)
- Monsieur Sébastien DE GREVE (CSDY)

G. Proclamation des résultats de l'élection présidentielle ;

Monsieur Bernard DE LONGUEVILLE (CABW) : 353 voix ;

Monsieur Thomas LEFEBVRE (JSMC) : 470 voix ;

Est élu: Thomas LEFEBVRE: 470 voix.

H. Election des administrateurs ;

La candidature de M. Thomas VANDORMAEL (WACO) a été retirée par son cercle, cela a été signalé dans l'avis aux cercles 44.

- 13 mandats d'administrateurs pour une durée de 4 ans:

Candidats :

- Monsieur Christophe BODART (BBS)
- Monsieur Renaud CHAPPELLIER (DAMP)
- Monsieur Paul-Emile CHENOIS (CRAC)
- Monsieur Guy DENIS (HERV)
- Mlle Patricia DUMONT (CAF)
- Madame Perrine GUILLITTE (OCAN)
- Monsieur Christian HALLOY (SMAC)
- Monsieur Jacques HENRARD (HF)
- Monsieur Daniel HOFFMAN (DACM)
- Monsieur Antoine JOLET (SER)
- Monsieur Olivier PARVAIS (USBW)
- Monsieur Bruno SCHROEVEN (RESC)
- Madame Martine VANDENBROECK (RIWA)

I. Proclamation des résultats des élections des membres du Comité d'Appel ;

Sont élus

- Monsieur Roland MAURY (EAH) 575 voix (quorum: 417)
- Monsieur Sébastien DE GREVE (CSDY) 751 voix (quorum: 417)

Le Président propose une interruption de l'assemblée générale. En effet, le comptage des votes des administrateurs prendra un certain temps. Les résultats seront mis sur le site de la LBFA dès aujourd'hui.

Reprise de l'Assemblée Générale

J. Proclamation des résultats des élections des administrateurs ;

Sont élus

- Monsieur Christophe BODART (BBS) 642 voix (417 quorum)
- Monsieur Renaud CHAPPELLIER (DAMP) 547 voix (417 quorum)
- Monsieur Paul-Emile CHENOIS (CRAC) 558 voix (417 quorum)
- Monsieur Guy DENIS (HERVE) 595 voix (417 quorum)
- Mlle Patricia DUMONT (CAF) 570 voix (417 quorum)
- Madame Perrine GUILLITTE (OCAN) 520 voix (417 quorum)
- Monsieur Christian HALLOY (SMAC) 534 voix (417 quorum)
- Monsieur Jacques HENRARD (HF) 653 voix (417 quorum)
- Monsieur Daniel HOFFMAN (DACM) 466 voix (417 quorum)
- Monsieur Antoine JOLET (SER) 554 voix (417 quorum)
- Monsieur Olivier PARVAIS (USBW) 519 voix (417 quorum)
- Madame Martine VANDENBROECK (RIWA) 531 voix (417 quorum)

N'est pas élu

- Monsieur Bruno SCHROEVEN (RESC) 359 voix (417 quorum)

Le Président remercie les membres de l'Assemblée générale et les convie au verre de l'amitié et à une petite réception dans le respect des règles sanitaires.